

N° d'agrégation : P 204081

Belgique – België
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

L'insertion

n°63 – octobre 2005

Mensuel de la FeBISP (ne paraît pas en mai - juillet & août)

Bureau de dépôt
1190 Bruxelles 19



Éditrice responsable : N. Hoffstadt - FeBISP - rue des Alliés, 307 - 1190 Bxl
Tél : 02 537 72 04 - Fax : 02 537 84 04 - E-mail : <mailto:hoffstadt@febisp.be> - Web : <http://www.febisp.be/>

Avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, du Fonds social européen et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale

Avec le soutien de la Commission communautaire française



du Fonds social européen



et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale



QUI SOMMES-NOUS ?

La FeBISP rassemble aujourd'hui 60 associations membres (dont 3 fédérations), ce qui représente près de 800 travailleurs. Parmi ces asbl, 95% font des formations pour demandeurs d'emploi peu qualifiés et 30% d'entre elles s'engagent dans l'économie sociale d'insertion.

- Elles assurent des formations en alphabétisation, des préformations, des formations qualifiantes, des formations par le travail, des ateliers de recherche active d'emploi pour 3.000 personnes différentes par an, demandeuses d'emploi et sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur

ET/OU

- Elles portent de nouveaux projets d'initiative locale de développement de l'emploi ou d'entreprise d'insertion, dans le cadre tout récent de l'ordonnance régionale créant ce nouveau type de structure

La FeBISP se donne comme objectifs

- De rassembler, de conseiller et de soutenir ses membres
- De les représenter dans toutes les instances et lieux où l'insertion socioprofessionnelle et l'économie sociale d'insertion sont concernées
- D'augmenter la qualité des dispositifs d'insertion
- D'aider à la formation des travailleurs et à la professionnalisation du secteur
- D'être une fédération où chaque membre a réellement le pouvoir de s'exprimer

Se donne des moyens de communication

- Une foule d'informations sur le site internet « <http://www.febisp.be/> »
- Un mensuel consistant : « L'insertion »
- Une lettre électronique

Se donne des moyens de travail

Une équipe de 9 personnes aide, conseille, cherche, publie, organise de nombreux groupes de travail

- S'appuyant sur les membres et leur expertise, propose aux autorités publiques des moyens d'agir pour le développement et la solidarité en Région de Bruxelles-Capitale
- Lie l'insertion à d'autres dispositifs essentiels tels que le développement des quartiers, l'éducation permanente, un accompagnement pour la recherche d'emploi...

L'économie sociale d'insertion est un nouveau défi. Elle offre des possibilités d'emplois de qualité à des personnes éloignées du marché du travail et élargit ainsi leur perspective d'insertion professionnelle à long terme. Elle est un nouveau moyen de lutte contre l'exclusion, tout en proposant aux Bruxellois des biens et des services dans des domaines peu ou pas couverts par le secteur marchand.

La FeBISP est soutenue et financée par la Cocof, le Fonds social européen, la Région de Bruxelles-Capitale, l'ORBEM et bien sûr par ses membres.

Equipe exécutive de la FeBISP :

Gabriel Maissin, administrateur-délégué - **Suzanne Beer**, secrétaire générale - **Valérie Dancart**, assistante de gestion - **Pierre-Alain Gerbeaux**, attaché relations institutionnelles - **Nathalie Hoffstadt**, attachée relations publiques & information - **Michèle Hubin**, attachée relations sociales - **Delphine Huybrecht**, attachée économie sociale - **Delphine Libert**, secrétaire de direction - **Ana Teixeira**, attachée pédagogie formation professionnelle.

Edito

Avant toute chose, nous tenons à remercier les associations qui nous ont consacré du temps pour que nous puissions mener à bien l'enquête que nous allons vous présenter dans le cadre de ce dossier.

La méthodologie

La FeBISP a procédé à un cadastre de tout le personnel de ses associations membres. L'entreprise fut fastidieuse : près de 4 mois de collecte de données en ce compris les étapes de validation et d'encodage dans une base de données FileMaker Pro. Nous avons minutieusement relevé tous les indicateurs probants tels que le profil des travailleurs, les contrats et durée de travail, l'âge, le sexe, la nationalité, l'ancienneté, les qualifications, l'expérience, les conditions de rémunération, la formation... Pour tous ces indicateurs, l'encodage s'est fait par contrat de travail.

Nous en avons également profité pour faire une « cartographie » des associations en nous basant sur la population, la durée du temps de travail, le règlement de travail et la représentation syndicale qui leurs sont propres.

La publication

Vous vous en doutez, après une telle collecte d'informations, nous avons beaucoup de résultats à vous présenter. Voici un premier dossier qui trace dans les grandes lignes : le profil des travailleurs et la composition des associations. Nous avons comparé ces éléments avec ceux qui étaient ressortis de l'enquête que nous avons menée en 2000 en prélude à l'application des accords du non marchand.

Le mois prochain, vous aurez l'occasion lire un article sur l'expérience professionnelle, la qualification et l'ancienneté. Et, pour clôturer le sujet, un second dossier en décembre sera consacré aux projections et aux conditions de rémunération.

Un rapport final exhaustif sera bien évidemment publié en plus des articles présentés « L'insertion ».

Côté actualités : nous vous parlons beaucoup ces derniers temps de l'économie sociale d'insertion. A votre avis, investir dans ce type d'activité peut-il être rentable ? Oui ? Non ? Réponse en page 5.

Quant à savoir ce qui nous attend en 2006 du côté du FSE, les nouvelles semblent rassurantes. Il paraît que le financement sera équivalent à 2005, mais avec un **réel** préfinancement. Et, si vous avez des craintes pour le budget 2007 – 2013 (qui n'a pas encore été adopté), rassurez-vous, la Ministre Dupuis envisage des solutions qui permettront aux organismes d'insertion socioprofessionnelle de faire face à cette période d'incertitude (lire article en page 4).

Et, dernière bonne nouvelle : les employeurs bruxellois des secteurs non marchands privé et public peuvent à présent compter sur le soutien de la Confédération bruxelloise des entreprises non marchandes (CBENM). Cette nouvelle organisation interprofessionnelle veillera au développement du non marchand à Bruxelles, représentera et défendra, à tous les niveaux de la concertation sociale à Bruxelles, les intérêts patronaux dépassant les intérêts sectoriels (la suite en page 9).

Voilà de quoi vous permettre de passer un agréable et instructif moment de lecture.

Au plaisir de vous retrouver le **mois prochain** avec un **dossier dédié aux stages en entreprise**.

L'équipe de la FeBISP

Sommaire

| | |
|---|--------------|
| Actualités | p. 6 |
| → FSE Objectif 3 : 2006 ne sera pas 2005 | p. 6 |
| → Le développement de l'économie sociale représente-il un coût ou un gain pour la société ? | p. 7 |
| → Naissance d'une nouvelle structure bruxelloise : la CBENM | p. 11 |
| Dossier du mois | p. 12 |
| → Travailleurs de l'ISP : qui êtes-vous ? | p. 12 |
| Annonces | p. 19 |
| Agenda | p. 20 |
| → Le travail de la FeBISP du 01/10 au 15/10 | p. 20 |
| → Activités | p. 20 |

COMMUNIQUE DE PRESSE

A la veille de la mobilisation syndicale de ce vendredi 28 octobre, la FeBISP tient à souligner qu'il est illusoire de parler « d'un plan de solidarité entre générations » si l'on ne fait pas face au problème croissant du chômage des jeunes.

1. Offrir un (premier) emploi et une qualification aux jeunes chômeurs

A tous les niveaux : fédéral, régional, tout doit être fait pour permettre aux jeunes d'accéder à une qualification et à un premier emploi. Nous ne pouvons que soutenir cette priorité inscrite dans les objectifs du mouvement social actuel. Elle devrait se concrétiser par un renforcement des dispositifs d'insertion et de formation, et par des mesures soutenant et facilitant l'embauche, tant dans le secteur public que privé.

En tant que fédération sectorielle, la FeBISP tient à montrer sa préoccupation par rapport à différentes questions sociales qui concernent directement les quelque 850 travailleurs et près de 70 associations du secteur de l'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion.

Face à la situation de notre Région, où une part impressionnante des jeunes est au chômage, souvent sans qualification suffisante, tout doit être fait pour améliorer leur qualification et accéder à un premier emploi.

2. La problématique des fins de carrière et des prépensions préoccupe à plus d'un titre les employeurs de notre secteur

Comme c'est le cas dans d'autres branches du non marchand, la seule disposition en vigueur dans notre secteur est la CCT n°17, obligeant en cas de licenciement d'un travailleur de plus de 60 ans à lui accorder un régime de prépension conventionnelle¹. Or, dans l'état actuel des mécanismes de financement de nos institutions par les pouvoirs publics (COCOF, Région bruxelloise ou Fonds social européen) les dépenses propres à l'employeur pour assurer l'application de cette CCT ne sont pas éligibles. Elles ne peuvent être prises en compte comme frais de personnel. Cela rend dans les faits inapplicable la CCT n°17 interprofessionnelle.

De plus, nous constatons un vieillissement relatif des travailleurs de l'ISP² sans que ce vieillissement soit compensé par l'arrivée d'une relève de jeunes travailleurs. En effet, l'emploi total dans notre secteur n'a pas connu de progression significative. Les accords du non marchand de 2000 ont en effet surtout favorisé la progression barémique des travailleurs en place et pas des mesures d'embauches.

Les employeurs sont donc demandeurs d'une négociation avec les pouvoirs publics sur la question des fins de carrière en rapport avec les caractéristiques de notre secteur. Ce point constitue une des priorités du cahier de revendications déposé par notre Fédération pour les prochaines négociations de l'accord non marchand 2006-2010.

3. L'exécution de l'accord non marchand 2000-2005

En prévision des prochaines réunions convoquées par le Gouvernement régional ou le Collège de la COCOF concernant un nouvel accord non marchand pour 2006-2010, la FeBISP tient à affirmer ses deux priorités :

- a) Si le financement de tous les points prévus en 2000 a été quasiment réalisé pour notre secteur³, il reste cependant à garantir la pérennité de ce financement pour les prochaines années, et notamment à garantir que l'apport du Fonds social européen soit maintenu au-delà de 2007 ou remplacé par des subventions des pouvoirs publics bruxellois. En effet, la contribution européenne représente 30% du budget de nos asbl.
- b) L'écart entre les subventions accordées pour les postes ACS (chômeurs engagés sous contrat de travail à durée indéterminée) et les obligations barémiques découlant des accords du non marchand peut être important en raison d'une prise en compte tout à fait différente de l'ancienneté.

Une solution pour ces deux revendications est la condition pour garantir l'application de l'accord 2000-2005 et pour envisager tout nouvel accord non marchand.

Le non marchand en général, l'insertion socioprofessionnelle en particulier, est un secteur qui est au service du bien-être et des besoins de tous les Bruxellois. Dans cette optique, il ne serait pas compréhensible que la collaboration entre toutes les composantes et institutions de notre Région fasse défaut dans la recherche d'une solution à ce blocage.

Le Conseil d'administration de la FeBISP

1 Outre ses indemnités de chômage, le travailleur perçoit une indemnité de son employeur jusqu'à sa pension.

2 La part des plus de 45 ans est passée de 27% en 2000 à 33.6% en 2005.

3 Il reste essentiellement une incertitude sur le financement de l'embauche compensatoire à la réduction du temps de travail prévu pour certaines catégories du personnel.

Pour tout contact :
Gabriel Maissin, Administrateur-délégué
Tél 02 537 72 04
Fax 02 537 84 04
maissin@febisp.be

Actualités

FSE OBJECTIF 3 : 2006 NE SERA PAS 2005

Suite à notre dernière réunion de travail avec le cabinet Dupuis, dans le cadre du comité de liaison FSE consacré au suivi de la programmation Fonds Social Européen Objectif 3 pour les OISP bruxellois, nous pouvons dire que les perspectives tracées pour l'année 2006 s'avèrent plutôt encourageantes et rassurantes.

A ce jour les OISP ont reçu une décision d'agrément mentionnant un montant pour 2006 permettant de couvrir à peu près le premier semestre de l'année. Mais l'incertitude prévalait quant à la possibilité d'assurer les actions d'insertion et de formation pour les six autres mois. **Bonne nouvelle, 2006 sera comme 2005** : compte tenu des montants non consommés antérieurement, le second semestre 2006 pourra être couvert de manière à établir le cofinancement 2006 à un niveau équivalent à celui de l'année 2005.

Comme convenu, le système de préfinancement des crédits FSE se poursuit. **Mais bonne nouvelle 2006 ne devrait pas ressembler à 2005 !** Le cabinet Dupuis s'est fixé l'objectif d'une liquidation durant le premier trimestre 2006. Nos interlocuteurs estiment en effet réalisable la mise en œuvre de la procédure dès les derniers

mois de l'année 2005, et ce malgré le récent changement intervenu à la tête de l'exécutif wallon et les conséquences que de tels événements peuvent parfois entraîner sur les équipes en place dans les cabinets. L'ensemble des étapes préalables à la liquidation proprement dite pourrait alors être achevé pour la fin de l'année : rédaction d'une note indiquant un préfinancement et les montants octroyés pour les opérateurs de catégories B (« petits porteurs »), soumise à l'approbation du Collège de la Cocof et des gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française ; notification adressée aux Ministres responsables de la liquidation du préfinancement ; envoi par l'Agence FSE aux opérateurs du courrier comprenant les formulaires de déclaration de créance. Il sera alors de la responsabilité de ces derniers de renvoyer au plus vite ces documents et de s'assurer qu'ils sont bien parvenus auprès de leur gestionnaire de dossier FSE.

Perspectives pour 2007

Le budget européen 2007-2013 n'a pas encore été adopté. De fait les montants réservés aux Fonds structurels demeurent inconnus. Après l'intransigeance manifestée en fin de présidence luxembourgeoise et une prise de présidence de l'UE tonitruante,

emplies de volontarisme et de grandes idées, Tony Blair semble peiner à trouver « une troisième voie » au compromis proposé fin juin par le Premier Ministre du Grand-Duché Jean-Claude Juncker. La communication est d'ailleurs minimaliste sur ce sujet, le site internet de la présidence britannique¹ abordant la question de manière très généraliste : « la présidence britannique cherchera à progresser dans ce domaine autant que possible. En collaboration avec la Commission, nous entamerons une période de consultation avec nos partenaires dans le but d'établir la voie à suivre. Nous chercherons également à obtenir un consensus quant à un examen général de la structure et des priorités du budget de l'UE. ». Qui plus est, la question pour le Royaume-Uni semble indissociable de celle de la Politique Agricole Commune : « l'examen du budget sera consacré, en grande partie, à la PAC ». Il n'est donc pas certain que l'UE dispose d'un budget le 31 décembre 2005. Et même si le miracle se produisait, le retard accumulé rend quasi-impossible la mise en œuvre du budget communautaire au niveau des membres pour le 1er janvier 2007 (négociation des DOCUP entre la Commission et chaque Etat membre, négociation des budgets entre les différents

niveaux au sein de chaque Etat, appel à projet, sélection des projets, agrément...).

Face à cette incertitude, le cabinet de la Ministre Dupuis nous a fait part des options envisagées et en cours pour **assurer la pé-**

riode transitoire qui va s'ouvrir dans un peu plus d'un an. S'il est difficile d'en dire plus pour le moment, soulignons néanmoins qu'elles s'inscrivent dans la continuité de la politique de formation et d'insertion engagée jusqu'à présent. De fait les OISP devraient pou-

voir poursuivre leur action au grand bénéfice des demandeurs d'emploi bruxellois.

Pierre-Alain Gerbeaux

1 <http://www.eu2005.gov.uk/>

LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE REPRESENTE-T-IL UN COUT OU UN GAIN POUR LA SOCIETE ?

LE POINT SUR DES ETUDES RECENTES ET LEUR METHODOLOGIE

Un peu partout, les mêmes préoccupations

L'idée d'écrire cet article a germé dans ma tête alors que je me trouvais en Finlande, en juin dernier, dans le cadre des travaux du réseau Européen REVES¹ qui m'envoyait étudier les pratiques finlandaises en matière d'économie sociale d'insertion. La Finlande semble lointaine à la plupart d'entre nous sans doute, et pourtant, en matière d'insertion sociale et professionnelle, ce sont paradoxalement les similitudes importantes qu'elle présente avec notre petit royaume qui m'ont frappée. Ainsi, un soir, la directrice de l'entreprise d'insertion qui m'invitait me poussa du coude en me désignant une troisième personne installée à la table où nous dînions : « Tu vois ce Monsieur, m'a-t-elle dit avec enthousiasme, eh bien, c'est lui qui a mis au point la « méthode SYTA », qui permet de démontrer à nos autorités locales qu'investir dans

l'économie sociale est une opération rentable² ! ». Intuitivement, nous savons tous qu'investir dans des projets d'économie sociale est une opération qui, quand elle est menée avec sérieux, peut avoir un effet bénéfique multiplicateur sur la cohésion sociale et la qualité de vie d'un grand nombre de personnes que, faute de mieux, nous désignons sous le vocable « exclus ». Son atout majeur, c'est son aspect préventif, qui permet, par exemple, d'éviter notamment des dépenses de santé...

Mais de là à le prouver...

La « méthode SYTA », j'ai eu par la suite l'occasion d'en prendre connaissance, mais malheureusement sous une forme résumée et en anglais... Il s'agissait d'une méthode comptable permettant d'apprécier les dépenses évitées à la collectivité par la mise en place de projets d'économie sociale d'insertion.

Quelques mois plus tard, c'est un entrefilet dans le magazine électronique « Alter Business News » qui attira mon attention. Il y était question d'une méthode américaine baptisée SROI, pour « Social return on Investment », et appliquée actuellement à des associations flamandes par Hefboom et encadrée au plan Scientifique par l'HIVA (Hoger Instituut Voor de Arbeid de la KUL).

D'après Peter Scholten de Scholten & Fransen, un bureau de conseil commercial néerlandais pour l'économie sociale, la méthode peut être décrite comme suit :

« Sur base d'une analyse des parties prenantes, le SROI permet de calculer, outre l'impact économique, l'impact social et écologique d'un investissement et de les exprimer en valeur monétaire. L'accent n'est donc pas seulement mis sur le résultat immédiat (output)

d'un investissement, mais aussi sur les résultats à long terme (impact) »³

Intéressant, mais n'existait-il donc rien en langue française ? J'obtins la réponse à cette question en septembre, lorsque j'appris que le CERISIS avait mené une étude sur le sujet dans le

cadre d'un programme de recherche fédéral... Etude non encore publiée dans son intégralité, et dont seul un résumé est disponible à ce stade pour le grand public...

Des résultats intéressants, mais comment les a-t-on obtenus ?

Dans le tableau ci-dessous, est repris l'impact budgétaire mensuel direct par embauche pour l'Etat Fédéral et la Région Wallonne selon la situation des DEPP avant embauche en EI si l'on considère un effet de « perte sèche » égal à 30% (chiffres de 2001)⁴ :

| | Chômeur de longue durée | Minimex | EFT | AWIPH | ETA | Impact moyen |
|---|-------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Impact budgétaire pour l'Etat fédéral | 776,22 | 726,63 | 391,52 | 732,91 | -0,68 | 671,5 |
| Impact budgétaire pour la Région Wallonne | -450,9 | -450,09 | -332,49 | -450,09 | 177,11 | 404,03 |
| Impact total | 326,13 | 276,54 | 59,03 | 282,82 | 176,43 | 267,47 |

Ces chiffres signifient qu'en 2001 en Wallonie, chaque fois qu'un demandeur d'emploi décroche un emploi dans une entreprise d'insertion, les finances publiques se portent mieux. Un petit peu mieux (à peine 60€ par mois, voir la ligne du bas en gras) si le demandeur d'emploi était auparavant stagiaire en EFT, beaucoup mieux (326€ par mois) si le demandeur d'emploi était auparavant totalement inoccupé. On voit aussi que dans ce décompte, l'Etat fédéral sort largement gagnant de l'opération, et qu'apparemment il laisse les Régions investir, quasiment « à perte », dans le dispositif. Les chercheurs ont imaginé que dans 30% des cas, l'investissement de l'Etat dans l'entreprise d'insertion est un investissement « à perte » (cfr. la mention « effet de perte sèche » utilisée par les chercheurs) à **L'insertion**

cause d'un effet d'aubaine, de substitution, ou de remplacement (ce qui signifie que les chercheurs ont évalué que, dans 30% des cas, le demandeur d'emploi aurait de toute façon été remis au travail, ailleurs que dans une EI, et dans un poste non subventionné) ; malgré cette perte, les résultats sont encore largement positifs pour le trésor public.

A ce niveau d'information, notre curiosité est titillée donc, mais il nous vient plus de questions que de réponses. On imagine aisément qu'un chômeur remis au travail permette à la sécurité sociale d'« éviter une dépense » en allocations de chômage. De plus, il cotise (peut-être) lui-même à la sécurité sociale et doit (peut-être) s'acquitter d'impôts. Enfin, il produit de la valeur ajoutée, qui va entrer dans le circuit éco-

nomique et surtout être taxée, via la TVA, qui alimente à son tour les caisses de l'Etat fédéral. D'où les « gains » énoncés⁵. Néanmoins, on sait que les entreprises d'insertion peuvent, dans une large mesure, remettre à l'emploi des personnes sous statut « article 60 majorés économie sociale » pour lesquels aucune charge sociale n'est payée par l'employeur et dont le coût est largement assumé par l'Etat Fédéral.

Par ailleurs, la mention d'une distorsion entre la contribution de l'Etat Fédéral et celle de la Région Wallonne est surprenante, quand on sait que l'Etat Fédéral co-finance l'économie sociale dans les 3 Régions du pays (et la Communauté Germanophone) via un accord de coopération. Il nous faudra donc, quand elle paraîtra, lire l'étude dans

son intégralité pour comprendre.

Notons aussi que depuis 2001, année dont datent les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus, des changements ont eu lieu au niveau de la législation des entreprises d'insertion wallonnes. En effet, celles-ci ont depuis 2004 la possibilité de percevoir un subside de 33.000€ par an pour l'engagement d'un accompagnateur social chaque fois qu'elles embauchent de 6 à 10 demandeurs d'emploi difficiles à placer. Cela signifie que leur subventionnement a augmenté depuis 2001, du moins pour celles qui choisissent d'embaucher des demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer⁶, ce qui a certainement un impact sur le « gain » mentionné.

Dans quelle mesure peut-on appliquer ces calculs à la réalité de l'économie sociale d'insertion bruxelloise ?

Ce n'est pas si simple, car les règles d'agrément et de subventionnement des ILDE et des EI bruxelloises sont assez différentes des règles d'agrément et de subventionnement des EI wallonnes. En particulier, si l'on étudie les textes législatifs, on se rend compte que les entreprises d'insertion wallonnes sont davantage subventionnées au démarrage mais moins dans la durée que leurs équivalents bruxellois. En revanche, à Bruxelles, les montants prévus pour le subventionne-

ment des ILDE et des EI sont à ce stade complètement théoriques, et dépendants des budgets, puisque l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément et au financement des ILDE et des EI prévoit que le financement se fasse « dans la limite des crédits disponibles » ; pour le premier train des 29 projets récemment agréés dont nous vous faisons part dans le numéro précédent de l'Insertion, les modalités de financement se négocient en ce moment à la Région, mais nous savons d'ores et déjà que tous les projets ne recevront pas ce à quoi ils peuvent prétendre étant donné le nombre de personnes issues du public cible qu'ils contribuent à réinsérer.

Dans ces conditions, difficile de mesurer le coût pour les finances publiques que permettent d'éviter les remises à l'emploi dans l'économie sociale d'insertion à Bruxelles ! A tout le moins, entamer un débat sur le sujet ne serait certainement pas inutile pour une bonne compréhension des enjeux (macro)-économiques de l'économie sociale d'insertion. Mais l'impact macro-économique de l'économie sociale n'est pas le seul qui mérite d'être étudié.

L'impact macro-économique, un impact collectif parmi d'autres

L'étude mentionnée dans la première partie de cet article a le mérite d'évaluer

dans quelle mesure l'investissement de l'Etat dans l'économie sociale d'insertion est un investissement « rentable » au sens purement comptable du terme. On estime ainsi qu'éviter une dépense de l'Etat a un impact collectif positif dans la mesure où l'argent épargné peut servir à financer un plus grand nombre d'initiatives (en faveur de l'emploi par exemple). Michel Marée, dans son rapport intitulé *Les impacts collectifs de l'insertion. Définition, typologie et techniques de mesure*⁷, définit deux grands types d'impacts collectifs possibles pour l'économie sociale d'insertion : l'impact collectif de type macro-économique que nous venons d'aborder, et l'impact collectif de type « bien collectif ».

A quoi renvoie cette dernière catégorie d'impact collectif ? Laissons la parole à Michel Marée :

« Considérons l'exemple d'une entreprise sociale d'insertion active dans la collecte et le recyclage de déchets. Outre les produits de recyclage eux-mêmes, cette entreprise produit a priori deux biens privés : d'une part, un service "insertion" fourni à des personnes défavorisées ; d'autre part, un service "collecte" fourni aux ménages. Ménages et personnes défavorisées sont deux catégories de destinataires directs, ou bénéficiaires de l'entreprise.

*En réalité, d'autres agents bénéficient également des services "insertion" et "collecte". Dans la mesure où ceux-ci contribuent à la cohésion sociale, à une meilleure utilisation des ressources, à la protection de l'environnement... ils engendrent également des impacts indirects bénéficiant à l'ensemble de la collectivité ».*⁸

Définir plus avant les instruments de mesure qui permettraient de mesurer les impacts collectifs des projets d'économie sociale d'insertion nous emmènerait trop loin dans le cadre de cet article, qui n'a pour autre ambition que d'aborder un sujet par ailleurs extrêmement complexe (la lecture du rapport de Michel Marée vous en donnera confirmation, si vous en doutiez).

Pour retourner vers les préoccupations de terrain qui sont les nôtres, nous nous contenterons, à ce stade, de souligner qu'une analyse des biens et services produits par les ILDE et EI bruxelloises conduit à conclure que la majorité

d'entre elles poursuivent plusieurs finalités. Outre l'insertion sociale et professionnelle de demandeurs d'emploi, censée représenter pour ceux-ci un facteur de bien-être, la plupart de ces initiatives oeuvrent en faveur de la cohésion sociale ou de l'environnement urbain au sens large. Nous avancerons, dans une livraison ultérieure de l'Insertion, des pistes d'explication pour justifier cet état de fait.

L'économie sociale d'insertion est intuitivement consciente de la valeur de son apport à la collectivité, mais l'intuition ne suffit pas, il faut convaincre. Le monde de la recherche semble actuellement se pencher sur les moyens de convaincre, c'est une très bonne chose. Reste maintenant à diffuser les méthodes, les données et les résultats de ces recherches. Nous comptons bien contribuer à ce projet. Et en attendant de pouvoir lire l'étude intitulée « Economie sociale, inclusion sociale et intérêt général » dans son intégralité, nous pouvons commencer à aborder la question en lisant la synthèse de cette

étude, disponible sur le site de la Politique Scientifique Fédérale

<http://www.belspo.be> et le rapport de Miche Marée disponible sur le site du Centre d'Economie sociale de l'Université de Liège <http://www.ces.ulg.ac.be>.

Delphine Huybrecht

1 Le Réseau Européen des Villes en Economie Sociale, dont sont membres la FeBISP et la Région de Bruxelles-Capitale.

2 Le tout en anglais, bien sûr !!

3 Voir «Alter Business News » n°95, 13/06/2005 sur

<http://www.alterbusinessnews.be>

4 NICAISE, I., NYSENS, M.

PLATTEAU A., MAREE M. – Economie sociale, inclusion sociale et intérêt général. Synthèse. Bruxelles : Politique scientifique fédérale, 2004 (SP1447), 30 p. Téléchargeable sur

<http://www.belspo.be/belspo/home/publ/publicat.asp?!=fr&f=o&PROG=SO>

5 Qui sont plutôt une dépense évitée qu'un gain, à moins que quelque chose nous échappe.

6 Dont on peut penser qu'ils n'auraient pas décroché d'emploi ailleurs, diminuant ainsi le risque d'effets d'aubaine ou de substitution.

7 MAREE, M., Les impacts collectifs de l'insertion. Définition, typologie et techniques de mesure., Centre d'économie sociale de l'Université de Liège, mai 2005, 96 p. Disponible sur

<http://www.ces.ulg.ac.be/pdf/IN20.pdf>

8 MAREE, Op. cit., p. 8.

NAISSANCE D'UNE NOUVELLE STRUCTURE BRUXELLOISE : LA CBENM

La Confédération des entreprises non marchandes (CENM), organisation interprofessionnelle d'employeurs du non marchand en Belgique, existe depuis 1994.

Depuis lors, deux initiatives analogues ont été créées, à savoir la VCSPO pour la Flandre et l'UFENM pour les Régions wallonne et germanophone, ainsi que pour la Communauté française.

Nous avons le grand honneur et le plaisir de vous annoncer la création aujourd'hui de la Confédération bruxelloise des entreprises non marchandes, en abrégé CBENM. C'est l'organisation interprofessionnelle qui représente les employeurs des secteurs non marchands public et privé, actifs sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette confédération est pluraliste, intersectorielle et bilingue : ses membres sont des fédérations d'employeurs des nombreux secteurs d'activité non marchande à Bruxelles : les hôpitaux, les établissements et services de santé, les services d'aides et de soins à domicile, les établissements et services d'éducation et d'hébergement, les mutualités, les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux, le sport et le socio-culturel, les arts du spectacle et, enfin, l'enseignement.

Très concrètement, il s'agit des secteurs qui soignent les Bruxellois, leur offrent des services collectifs et sociaux et leur donnent des formations et recyclages.

La CBENM veillera au développement du non marchand à Bruxelles, représentera et défendra, à tous les niveaux de la concertation sociale à Bruxelles, les intérêts patronaux dépassant les intérêts sectoriels. Elle le fera dans le respect de ses principes non lucratifs, de société solidaire et d'accessibilité.

Elle est prête notamment à participer au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale et à contribuer au développement d'une politique de l'emploi adaptée au secteur non marchand.

Le non marchand bruxellois représente en effet un intérêt social grandissant et un potentiel important de création d'emplois, tant qualifiés que moins qualifiés : 130.000 personnes environ, soit 22% des emplois de la Région, travaillent déjà dans le secteur non marchand à Bruxelles. Plus de la moitié de ces travailleurs sont des femmes et habitent une des 19 communes de notre Région.

A l'heure où le secteur revendique un nouvel accord social, cette structuration vient à point nommé. La CBENM entend bien jouer dans ce cadre le rôle de

l'interlocuteur patronal auprès des autorités afin de défendre au mieux les intérêts des institutions bruxelloises non marchandes.

Le conseil d'administration de la CBENM est composé de 19 membres, représentant l'ensemble des secteurs. Notre secteur (social-culturel) représenté par la CESSOC¹ a obtenu deux mandats : Philippe Andrianne (Ligue des familles) et Gabriel Maissin (FeBISP).

Par ailleurs le bureau est composé d'Yves Smets (AFIS), Président, Anke Grooten (Sociare) Vice-présidente, Gabriel Maissin (CESSOC) Vice-président et Christian Dejaer (CBI) Administrateur délégué.

- Les personnes suivantes seront proposées pour représenter la Confédération au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles Capitale :
- **Effectifs** : Christian Kunsh (Féd. Mutualités chrétiennes), Gabriel Maissin (CESSOC)
- **Suppléants** : Anke Grooten (Sociare), Marc Dumont (Féd. Mutualité socialistes)

Une bonne équipe qui n'a plus qu'à se retrousser les manches...

.....
¹ Confédération qui regroupe toutes les asbl dépendantes de la Commission paritaire 329, soit près de 4500 emplois équivalents temps plein à Bruxelles.

TRAVAILLEURS DE L'ISP : QUI ETES-VOUS ?

Loin d'exercer un penchant de voyeurisme, la FeBISP a saisi l'importance de procéder à une nouvelle évaluation de l'emploi et de ses caractéristiques dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise.

En septembre 2000, une étude similaire fut commandée à la FeBISP par le Ministre en charge de ces compétences à l'époque. Elle avait pour but d'essayer d'évaluer l'impact des mesures de l'accord non marchand bruxellois.

Cinq ans après l'application d'un accord d'une telle ampleur, les choses ont-elles changé ? Le volume de l'emploi s'est-il modifié ? La répartition des fonctions est-elle identique ? Le secteur se masculinise-t-il ? Le secteur « vieillit-il » logiquement à mesure que vieillissent les travailleurs ? Quelles sont désormais les caractéristiques des contrats de travail en termes de régime, de durée du travail ?

Pour répondre à toutes ces questions et

bien d'autres encore, nous devons retester le terrain. Tout comme il y a 5 ans, nous avons chaussé notre monocle investisseur. Pour répondre avec le plus d'exhaustivité possible à nos interrogations, nous avons choisi de travailler sur toute la population du secteur ; cette méthode pouvant conférer une image plus fidèle par rapport à celle fournie par un échantillon.

La population de l'enquête

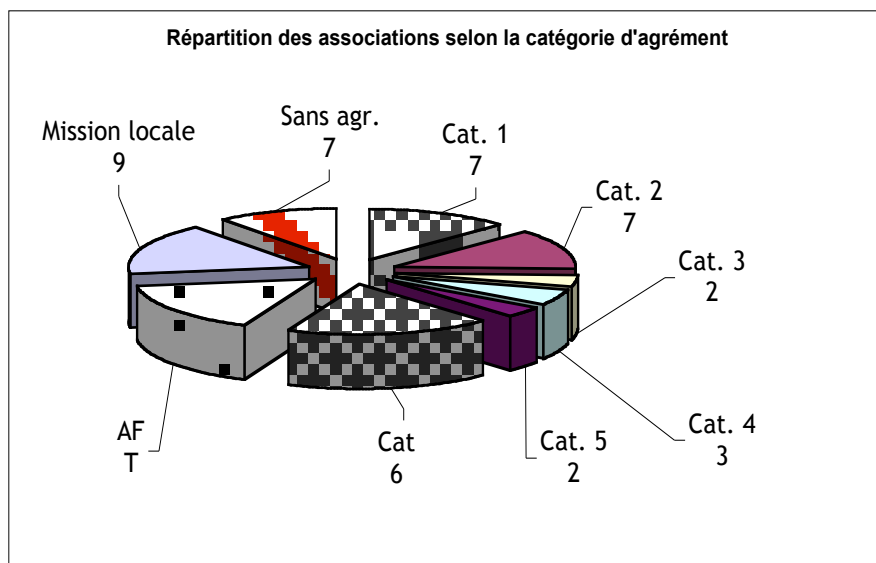
Nous avons enquêté auprès des 56 associations bruxelloises qui se répartissent selon leur catégorie d'agrément¹ comme suit.

.....
1 La catégorie d'agrément désignée est déterminée par le volume d'activité global de formation qui permet de définir une catégorie pour laquelle la Cocof subventionne une équipe de base et octroie une subvention de fonctionnement identique pour tous les opérateurs relevant de cette catégorie.

Catégorie 1 : jusqu'à 15 000 heures de formation par an
Catégorie 2 : de 15 000 à 25 000 heures
Catégorie 3 : de 25 000 à 35 000 heures
Catégorie 5 : de 45 000 à 55 000 heures
Catégorie 6 : Plus de 55 000 heures

Répartition des associations selon la catégorie d'agrément

| | <u>Nbre d'associations</u> |
|---------------------|----------------------------|
| OISP cat. 1 | 7 |
| OISP cat. 2 | 7 |
| OISP cat. 3 | 2 |
| OISP cat. 4 | 3 |
| OISP cat. 5 | 2 |
| OISP cat. 6 | 10 |
| AFT | 9 |
| Mission Locale | 9 |
| Sans agrément Cocof | 7 |
| TOTAL | 56 |



Source : FeBISP - Cadastre 2005

Près de 90% des associations sont agréées par la Cocof dont 18% sont des Missions locales (MLOC). Les Ateliers de formation par le travail (AFT) sont représentés dans les mêmes proportions. 12,5% des opérateurs ne sont pas agréés par la Cocof mais disposent d'un partenariat Orbem et développent des activités ISP grâce à ce dernier. L'encodage des formulaires d'enquête par contrat de travail nous a permis de recenser 938 contrats dont 831 sont consacrés en tout ou en partie à l'action ISP. Ils représentent 640 Etp dont 578 collaborent aux actions ISP. Comment expliquer cette différence ? Les questionnaires qui nous ont été transmis concernaient pour 90% le personnel ISP dont les contrats respectent l'accord non marchand de juin 2000. Vu le caractère fastidieux de saisie des données pour nos opérateurs, nous ne leur avons pas expressément demandé de remplir de questionnaire pour les personnels étrangers à l'accord comme par exemple, les employés des missions locales affectés à des programmes de transition professionnelle² ou des programmes JEEP. De plus, l'enquête affiche un taux de non réponses évalué à 5%.

Par comparaison, l'enquête réalisée par la FeBISP en 2000/2001 comptabilisait 711

contrats. Il ne faut pas en tirer la conclusion hâtive de la hausse du volume de l'emploi ! La méthodologie de la recherche a été différente. De plus, la part réelle de l'activité ISP dans les associations n'a été évaluée que lors de la mise en place effective de l'ANM, soit fin 2002. Ce qui est certain c'est qu'une hausse de l'emploi peut être attribuée aux emplois générés par le Maribel social (29 Etp). L'embauche compensatoire a elle aussi généré des emplois (23,83 Etp en 2005) dans les associations, mais cette opération peut être considérée comme « blanche » étant donné que les heures compensées l'ont été sur base d'une réduction du temps de travail des travailleurs âgés. En introduisant ces précautions et correctifs, on peut déduire que l'emploi dans le secteur est stable, voire en très légère augmentation (entre 2 et 3%).

La taille des associations

47% des associations (toutes catégories confondues) gèrent de 11 à 25 contrats alors qu'elles étaient 60% en 2000.

.....
2 En février 2005, le nombre de PTP dans les MLOC était évalué à 115 personnes

| En % | 2005 | 2000 |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| | TOTAL Associations | TOTAL Associations |
| de 1 à 5 contrats | 11% | 5,90% |
| de 6 à 10 contrats | 24% | 15,30% |
| de 11 à 15 contrats | 15% | 21,40% |
| de 16 à 20 contrats | 19% | 19,80% |
| de 21 à 25 contrats | 13% | 17,60% |
| de 26 à 30 contrats | 2% | 8,60% |
| > 30 contrats | 17% | 11,40% |
| | 100% | 100% |

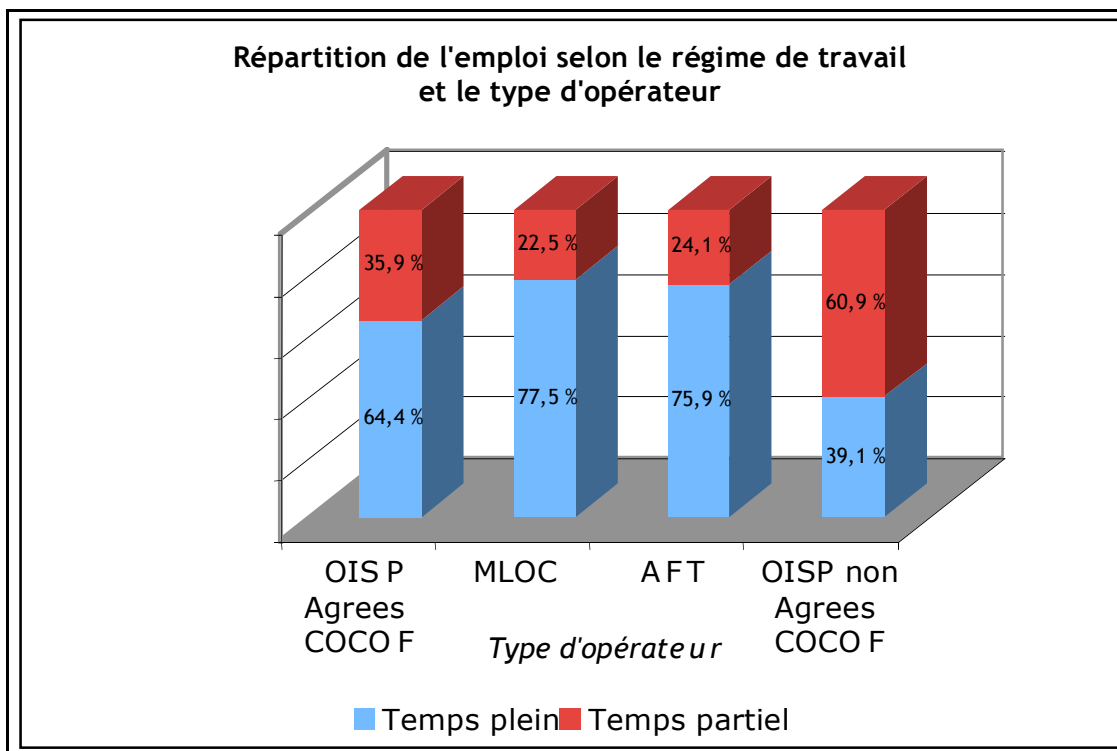
Source : FeBISP - Cadastre 2005

La comparaison avec la situation en 2000 fait apparaître une nette différence pour les catégories « extrêmes ». En effet, le nombre d'associations de petite taille a considérablement augmenté ; il a presque doublé pour les associations qui gèrent entre 1 et 5 contrats et augmenté de près de 40% pour celles de 6 à 10 contrats. De même, les associations ayant plus de 30 travailleurs sous contrat sont passées de 11,4 à 17%. Par contre, les associations ré-

unissant 16 à 30 contrats se font nettement moins nombreuses.

Le temps de travail

43 des 56 associations travaillent au régime en vigueur en CP 329, soit 38 heures par semaine. Le tiers restant a adopté un régime de 37,5 heures tandis que deux associations travaillent respectivement 36 et 35 heures.



Source : FeBISP - Cadastre 2005

La répartition des horaires temps partiel/temps plein est quasiment identique à celle de 2000, le temps partiel a subi une très légère augmentation de 0,2%. Le régime à temps plein est majoritaire (68,2% contre 70% en 2000) dans toutes les catégories à l'exception des OISP non agréées où **L'insertion**

les proportions sont quasiment inversées. Les Mloc et les AFT ont plus de trois quarts de leurs contrats à temps plein, le temps partiel est plus répandu dans les OISP agréés.

Si l'on corrèle le temps de travail avec le sexe, on relève que 13% des hommes tra-

vaillent à mi-temps pour 19,4% de femmes. 76% des hommes travaillent à temps plein contre 63% de femmes. La durée moyenne des prestations à temps partiel est de 18,9 heures pour les hommes et de 19,6 heures pour les femmes.

Le type et le statut des contrats

Les contrats sont à 93% à durée indéterminée. 11% des contrats des Mloc sont à durée déterminée alors qu'il n'y a aucun CDD dans les associations non agréées. Le statut ouvrier³ est présent à hauteur de 6% des contrats dans le secteur. Notons que c'est parmi les ouvriers que l'on recense le plus de CDD (28% des CDD). On observe également une corrélation positive entre le régime à temps partiel et le caractère à du-

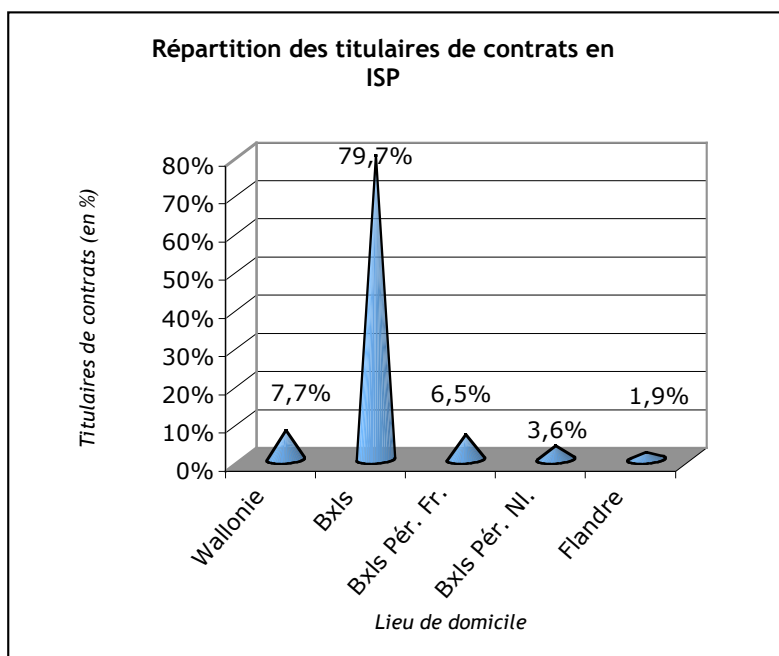
rée déterminée du contrat. Enfin, plus de la moitié (53,5%) du volume total des contrats (temps plein et temps partiel) sont des contrats de type ACS⁴. Ils représentent 65,4% du nombre total d'Etp recensés dans le secteur ISP. Cette proportion est quasiment identique à celle constatée en 2000.

La nationalité, le domicile, le sexe et l'âge des travailleurs

93% des titulaires de contrats de travail dans l'ISP sont de nationalité européenne.

3 Un commentaire sur le niveau de formation et l'échelon barémique des ouvriers du secteur sera rédigé dans le rapport d'enquête.

4 Un détail du type de financement des contrats suivra prochainement.



Source : FeBISP - Cadastre 2005

Légende :

Wallonie

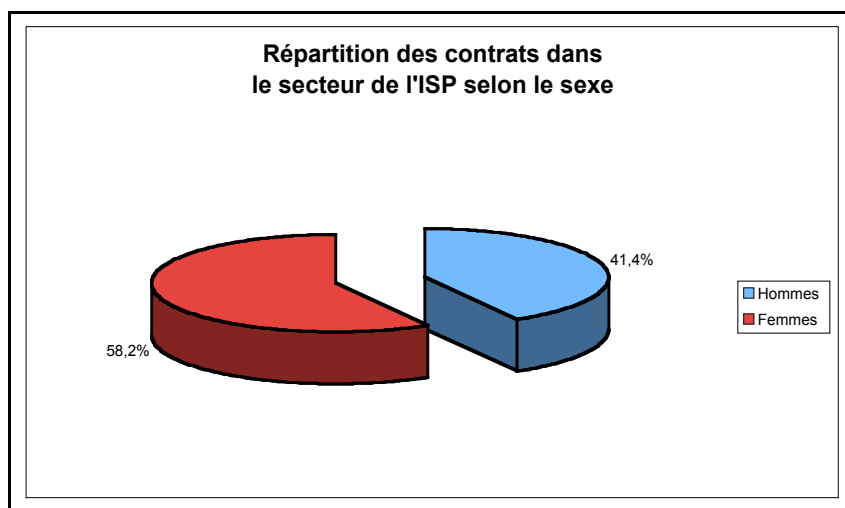
Bruxelles : 19 communes

Bxls Pér. Fr. : périphérie francophone de Bruxelles

Bxls Pér. Nl. : périphérie néerlandophone de Bruxelles

Flandre

NB. Les résultats ont été pondérés par le taux de 10% des non-réponses.



Source : FeBISP - Cadastre 2005

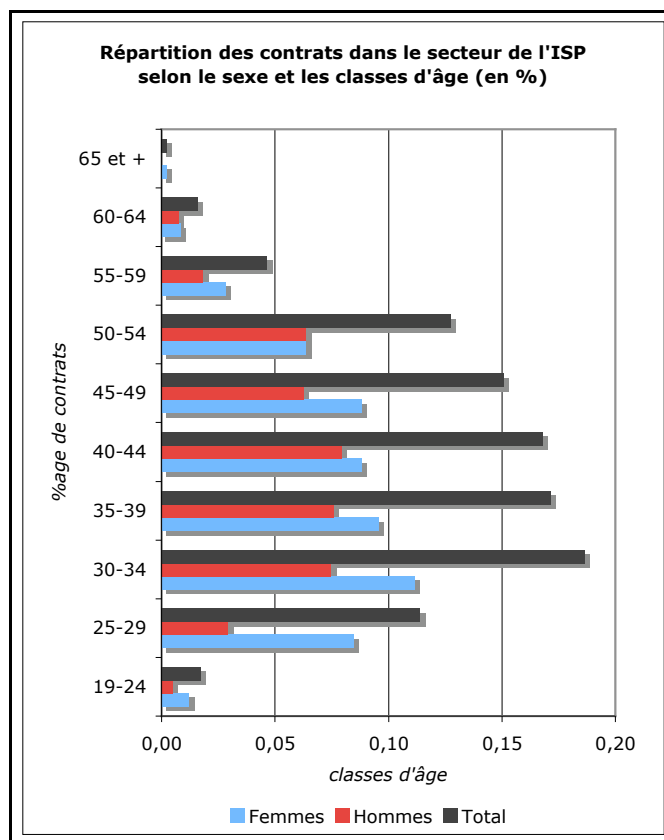
Dans le secteur de l'ISP, les femmes sont titulaires de 58,2% des contrats.

Répartition des contrats dans le secteur de l'ISP selon le sexe et les classes d'âge

| | 19-24 | 25-29 | 30-34 | 35-39 | 40-44 | 45-49 | 50-54 | 55-59 | 60-64 | 65 et+ | TOTAL |
|-------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| F. | 10 | 69 | 91 | 78 | 72 | 75 | 52 | 23 | 7 | 2 | 476 |
| en % | 0,01 | 0,08 | 0,11 | 0,10 | 0,09 | 0,09 | 0,06 | 0,03 | 0,01 | 0,00 | 0,58 |
| H. | 4 | 24 | 61 | 62 | 65 | 51 | 52 | 15 | 6 | | 340 |
| en % | 0,00 | 0,03 | 0,07 | 0,08 | 0,08 | 0,06 | 0,06 | 0,02 | 0,01 | 0,00 | 0,42 |
| TOTAL | 14 | 93 | 152 | 140 | 137 | 126 | 104 | 38 | 13 | 2 | 819 |
| en % | 1,7% | 11,4% | 18,6% | 17,2% | 16,8% | 15,1% | 12,7% | 4,7% | 1,6% | 0,2% | 100% |
| N.R. | 15 | | | | | | | | | | |

Les femmes sont majoritaires dans toutes les tranches d'âge. C'est dans les tranches d'âge des plus jeunes que la différence homme / femme est la plus significative.

A partir de 50 ans, les taux de travailleurs féminins et masculins sont presque identiques.



Examinons à présent le phénomène du vieillissement des travailleurs : la proportion des plus de 45 ans est passée de 27% à 34,6%, le même phénomène d'augmentation de l'âge est constaté pour les plus de 50 et de 55 ans. Seuls les travailleurs de plus de 60 ans sont en légère régression. Par contre les catégories les plus jeunes sont moins représentées : en 2000, on dénombrait 55,5% de moins de 40 ans, on en

dénombre 47% aujourd'hui. Ceci accentue encore le phénomène de vieillissement.

| | 2000 | 2005 |
|----------|------|------|
| > 45 ans | 27,0 | 34,6 |
| > 50 ans | 12,5 | 19,0 |
| > 55 ans | 5,3 | 6,5 |
| > 60 ans | 2,1 | 1,8 |

Répartition des contrats dans le secteur de l'ISP selon la fonction

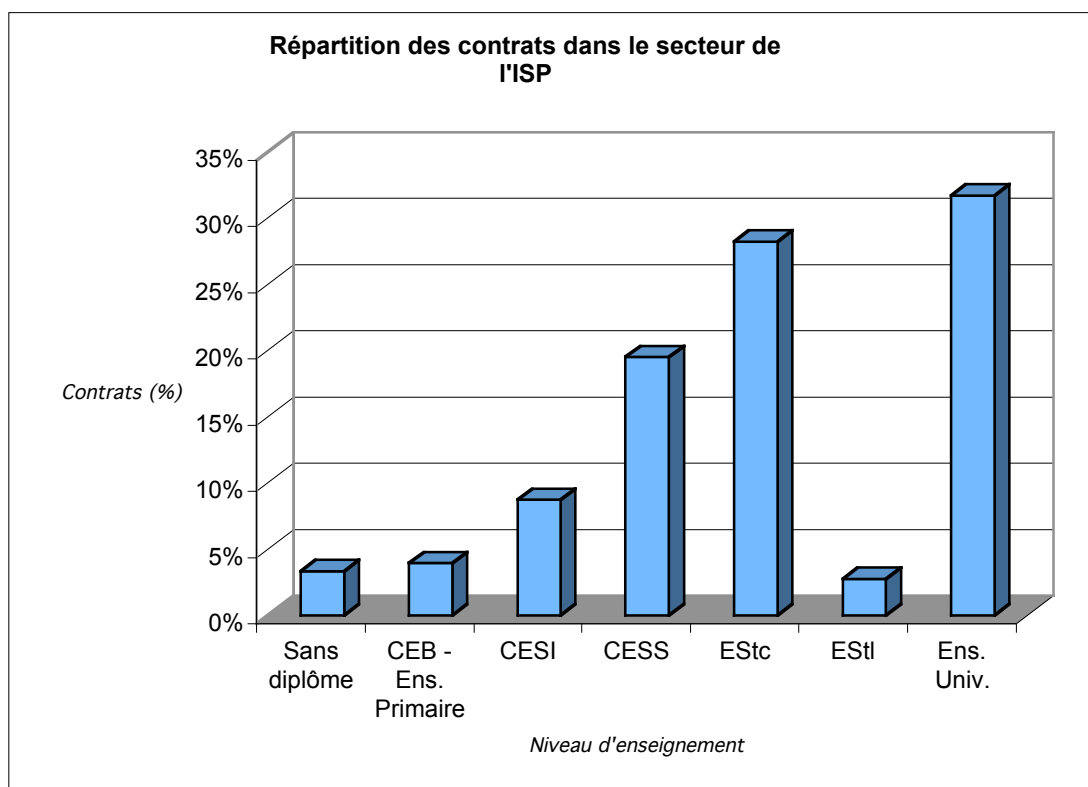
| Echelon | Fonctions | Nbre de contrats | |
|-------------|--|------------------|------|
| | | C.A. | %age |
| A / 6 | Directeur | 46 | 6% |
| B / 5 | Directeur adjoint | 13 | 2% |
| C / 5 | Coord. Pédagogique, resp. de chantier | 41 | 5% |
| D / 5 | Coord. Adm. ou financier | 33 | 4% |
| E / 5 | Coord. Logistique ou technique | 13 | 2% |
| G2 / 4.2 | Formateur universitaire | 108 | 13% |
| G2 / 4.2 | Agent de guidance et d'orientation (univ) | 59 | 7% |
| F/5-4.1-4.2 | Expert | 20 | 2% |
| G1 / 4.1 | Formateur, agent de guidance, int. soc.(cl. 1) | 226 | 27% |
| H / 4.1 | Assistant adm. et fin. (cl.1) | 43 | 5% |
| I / 4.1 | Assistant logistique et techn.(cl.1) | 7 | 1% |
| J / 3 | Formateur classe 2 | 83 | 10% |
| J / 3 | Agent de suivi classe 2 | 19 | 2% |
| K / 3 | Assistant adm. et fin.(cl.2) | 43 | 5% |

| | | | |
|--------------------|---------------------------------------|------------|-------------|
| L / 3 | Assistant logistique et techn. (cl.2) | 22 | 3% |
| M / 2 | Auxiliaire administratif | 9 | 1% |
| N / 2 | Agent d'entretien, chauffeur, mag. | 22 | 3% |
| O / 1 | Technicien de surface | 23 | 3% |
| <i>Non réponse</i> | | <i>1</i> | <i>0%</i> |
| TOTAL | | 831 | 100% |

Source : FeBISP - Cadastre 2005

Les fonctions pédagogiques sont logiquement dominantes (68%). Elles rassemblaient 41% des contrats en 2000. Alors que les fonctions administratives et logistiques et

techniques couvrent respectivement 15% et 12%. Ces dernières présentent une proportion stable. Les fonctions de direction regroupent 8% des contrats.



Source : FeBISP - Cadastre 2005

Légende :

Sans diplôme

CEB : Enseignement primaire

CESI : Diplôme de l'enseignement secondaire inférieur

CESS : Diplôme de l'enseignement secondaire supérieur

EStc : Diplôme de l'enseignement supérieur de type court

EStl : Diplôme de l'enseignement supérieur de type long

Ens. Univ. : Diplôme de l'enseignement universitaire

16% des titulaires de contrats dans le secteur sont peu ou pas qualifiés. Un travailleur sur 5 possède le CESS, mais 63% sont diplômés au-delà de l'enseignement secondaire supérieur. Parmi eux-ci 35% sont universitaires ou assimilés.

Voici une vision globale de la répartition des qualifications des travailleurs du secteur. Nous procéderons à une analyse plus

détaillée par fonction et par sexe ultérieurement.

Conclusion

Il peut paraître imprudent de conclure. D'abord parce que ce serait hâtif vu le caractère partiel des analyses présentées. Ensuite, parce qu'un travail de cette envergure demande que l'on prenne du recul

pour l'analyse. Nos données sont brutes et notre récolte de résultats est jeune. Voilà qui, en oenologie, ne nous donnerait pas forcément un bon cru ! Quelques remarques cependant. La stabilité serait-elle le maître-mot de cette mise à jour cadastrale ? Pas tout à fait !

Il y a bien stabilité du volume de l'emploi au vu du nombre de contrats, de leur durée et d'une des sources de financements (ACS). Par contre, la taille des associations se fige : plus de petites et de grandes structures, les catégories médianes sont délaissées. On y travaille toujours autant : en majorité à temps plein, à mi-temps pour le temps partiel. Mais le secteur vieillit ; les travailleurs de plus de 45 ans sont 8% plus nombreux qu'il y a 5 ans, le phénomène est renforcé par la diminution de 7%

des tranches d'âge de moins de 40 ans. Modification également dans la structure des fonctions : près de 7 contrats sur 10 relèvent de la fonction pédagogique pour 4 sur 10 en 2000. Par contre, le nombre de diplômés universitaires et ceux de l'enseignement supérieur de type court reste identique. Le lecteur sera attentif au prochain numéro de l'Insertion qui développera une analyse croisée des fonctions, expériences utiles, niveaux d'enseignement et de qualification relevés dans le secteur. Ce constat alliant stabilité et turbulence nous met en appétit de poursuivre l'analyse afin de re-découvrir les arcanes du secteur de l'insertion socioprofessionnelle bruxelloise.

Michèle Hubin

Annonces

Offres d'emploi

URGENT ! CFS asbl recrute un(e) **adjoint(e) administratif/ve** pour le pôle Formation des cadres – Université Ouverte. Contrat temps plein à durée indéterminée.

Profil et conditions :

- statut ACS (Région bruxelloise)
- niveau A1 ou A2
- bonne communication orale & écrite (orthographe, rédaction)
- maîtrise d'Excel, Word, Internet, mailing & publipostage
- capacité à gérer une tâche de façon autonome tout en travaillant en collaboration étroite avec le chargé de mission
- la bonne connaissance du secteur associatif bruxellois et du secteur social est un atout

Envoyer une lettre de motivation + CV à :

M. Vandiepenbeek
CFS asbl
rue de la Victoire 26
1060 Bruxelles
<mailto:cfs@cfsasbl.be>

AFT **Idée53** recherche un(e) **secrétaire de direction**.

Profil et conditions :

- statut ACS (Région bruxelloise)
- niveau A1
- aptitudes pédagogiques et sociales

Candidature et CV à envoyer à :

Idée53 asbl
rue Malibran 47
1050 Bruxelles
<mailto:id53@brutele.be>

Le **Collectif Alpha** recherche un(e) **accueillant(e)** pour contrat de remplacement à temps plein.

Description des tâches :

- accueil et suivi du public

Profil et conditions :

- statut ACS (Région bruxelloise)
- niveau A3

Adresser CV et lettre de motivation à :

Collectif Alpha asbl
Rue de Rome, 12
1060 Bruxelles
<mailto:info@collectif-alpha.be>

Le **Nadi** asbl recherche un(e) **animateur/trice** pour contrat mi-temps (19h/semaine – les après-midis).

Description des tâches :

- encadrement scolaire
- animations sportives, culturelles et créatives

Profil et conditions :

- statut ACS (Région bruxelloise)
- candidat(e) dynamique, responsable et ayant de l'expérience dans le domaine de l'animation avec des en-

fants issus de quartiers défavorisés

Envoyer candidature à :

Nadi asbl
Déborah Stomp
rue Dethy, 58
1060 Bruxelles
☎ 02 537 83 65
<mailto:nadi@skynet.be>

Le **CAF** recrute un(e) **formateur/trice** pour contrat temps plein à durée indéterminée.

Description des tâches :

- dispenser des cours de français et mathématiques de niveau humanités inférieures

Profil et conditions :

- statut ACS (Région bruxelloise)
- la personne doit posséder un diplôme pédagogique ou justifier une expérience dans ce type de fonction
- maximum graduat (A1)
- connaissance du secteur ISP souhaitée
- maîtrise de l'outil informatique indispensable

Adresser CV et lettre de motivation à :

CAF asbl
rue du Chimiste 34-36
1070 Bruxelles
☎ 02 523 24 16
<mailto:a.laho.caf@skynet.be>
<http://www.guidesocial.be/caf>

Agenda

LE TRAVAIL DE LA FEBISP DU 01/10 AU 15/10

| | |
|--------------|--|
| 03/10 | <ul style="list-style-type: none"> Entretien sur le partenariat Orbem Réunion de l'Assemblée générale FeBISP Réunion de préparation CBENM |
| 04/10 | <ul style="list-style-type: none"> Réunion du groupe de travail « évaluation des projets de formation » à l'APEF Entretiens sur le partenariat Orbem Réunion de travail du jury de l'appel à projets FRB « Diriger une association », au cabinet Cerexhe Réunion du comité d'accompagnement – arrêté Economie Sociale d'Insertion |
| 05/10 | <ul style="list-style-type: none"> Réunion du comité de rédaction de l'Essor Entretien sur le partenariat Orbem Réunion de l'assemblée générale de la CBENM, et réunion du Conseil d'administration. Réception de constitution CBENM |
| 06/10 | <ul style="list-style-type: none"> Rendez-vous avec Giovanna Angius pour article sur la Maison des Enfants du Coften FFCISP : comité d'accompagnement avec Synergie Rencontre avec le service RPE, à l'Orbem Rencontre avec Winnie Musabeyeza de FEDA pour l'amélioration du dossier de demande d'agrément ILDE Participation au jury « Hors-Pistes » à la Fondation Roi Baudouin Réunion de travail « taux d'encadrement des actions ISP » Participation à la présentation du livre « Plus est en vous – un demi-siècle de travail intérimaire en Belgique » |
| 07/10 | <ul style="list-style-type: none"> Entretien sur le partenariat Orbem Réunion du groupe de travail ILDE/PTP/ACS avec les Missions Locales |
| 10/10 | <ul style="list-style-type: none"> Entretiens sur le partenariat Orbem Rencontre avec Philippe Grégoire de Prêt Net Services Préparation de la réunion sur la formation des détenus avec F. Thiéry Réunion du Conseil d'Administration FESEFA Réunion avec APRES, administrations pénitentiaires et OISP sur la formation des détenus |
| 11/10 | <ul style="list-style-type: none"> Réunion de travail sur le projet d'arrêté AFT – Cocof/Cabinet Dupuis |
| 12/10 | <ul style="list-style-type: none"> Réunion de la Cellule exécutive de la CCFEE Réunion sur la mise à jour de la brochure Cocof sur les formations professionnelles Entretien sur le partenariat Orbem Réunion de coordination FeBISP – OOTB |
| 13/10 | <ul style="list-style-type: none"> Fonds socioculturel et sportif : sélection de projets « formation » Rencontre avec Phasi Nhdudi – Benelux Afro Center : projet d'ILDE |
| 14/10 | <ul style="list-style-type: none"> Réunion du groupe de concertation fédérale économie sociale |

ACTIVITES

| | | |
|---|---|--|
| <p>Du 10/11/05 au 26/11/054</p> | <p>Festival des libertés Conférences, tables rondes et ciné-rencontres</p> | <p><u>Lieux</u> : Pathé Palace (Kladaradatsch) bd. Anspach, 85 1000 Bruxelles</p> <p><u>Infos</u> : Bruxelles Laique asbl ☎ 02 289 69 00 mailto:bruxelles.laique@laidite.be http://www.festivaldeslibertes.be/fr/</p> |
| <p>Le désengagement actuel des citoyens dans le débat public affaiblit grandement les capacités d'action des mouvements de défense des droits et libertés. La pluralité et la qualité de l'information souffrent aujourd'hui de nombreuses atteintes. Or, la liberté d'expression et son corollaire la liberté de presse sont des outils indispensables à une citoyenneté active.</p> <p>La force de la démocratie réside dans la capacité de chaque citoyen à s'engager pour la défendre. Teintée de cette conviction, l'édition 2005 du Festival des Libertés s'inscrit dans la promotion des initiatives de la société civile et du droit des citoyens à exprimer librement leurs opinions et à disposer d'une presse libre et pluraliste.</p> | | |

| | | |
|---|---|---|
| <p>Du 17/11/05 au 25/11/05</p> | <p>Journées de l'emploi et de la formation à Ixelles du 21 au 25 novembre 2005</p> | <p><u>Lieux</u> :</p> |
| | <p>Pour la troisième année consécutive, l'échevin de l'emploi d'Ixelles, Pierre Lardot et les associations réunies au sein de la maison de l'emploi organisent une semaine de conférences-débats consacrée aux problématiques de l'emploi.</p> | <p>Semaine de l'emploi Maison de l'Emploi d'Ixelles place du Champ de Mars, 4 1050 Bruxelles</p> |
| | <p>Ces débats, ouverts à tout public, visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer la demande et les besoins d'information des demandeurs d'emploi • Confronter les avis divergents dans un climat serein, propice au dialogue • Réfléchir ensemble aux causes et futures conséquences des législations relatives à l'emploi • Profiter de certains constats pour créer de nouvelles dynamiques et mettre en place des structures adaptées | <p>Théâtre Molière square du Bastion 1050 Bruxelles</p> |
| | <p>Plusieurs ministres fédéraux, régionaux et communautaires ainsi que des spécialistes dans les domaines abordés nous ont déjà confirmé leur présence à certains débats.</p> | <p><u>Infos et inscription (avant le 17 novembre)</u> :</p> |
| | <p>L'inauguration de cette semaine dédiée à l'emploi se déroulera lundi 21 novembre à 10h en présence, entre autres, du Ministre de l'économie et de l'emploi de Bruxelles-Capitale, Benoît Cerexhe.</p> | <p>Mission locale d'Ixelles place du champ de Mars, 4 1050 Bruxelles ☎ 02 515 77 40 Fax 02 515 77 69 mailto:evenement@missionlocalexl.be</p> |
| | <p>Comme préambule à ces journées, le film documentaire « Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés » sera projeté en avant première au théâtre Molière le jeudi 17 novembre à 19h.</p> | |
| <p>07/12/2005</p> | <p>Europe et politiques sociales : comprendre pour agir</p> | <p><u>Lieu</u> :</p> |
| | <p>La Fédération des Centres de Service Social (FCSS) et l'Agence Alter ont le plaisir de vous convier ce colloque le 7 décembre prochain.</p> | <p>Maison des Associations Internationales rue de Washington, 40 1050 Bruxelles</p> |
| | <p>Il est urgent que les différents secteurs du social prennent une place dans les débats européens. Or, le manque de lisibilité et la complexité des rouages institutionnels et du droit de l'Union européenne empêchent bien souvent les intervenants sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de saisir l'ampleur des enjeux sociaux des politiques menées par l'Europe et d'en comprendre les répercussions sur les politiques sociales nationales, régionales et locales, et sur leurs pratiques de terrain; • de savoir comment et où faire entendre leur voix. | <p><u>Infos et inscription</u> (pour le 28/11) :</p> <p>FCSS Beatriz Munoz rue Gheude, 49 1070 Bruxelles ☎ 02 223 37 74 mailto:beatriz.munoz@skynet.be http://www.fcss.be/</p> |
| | <p>Un numéro spécial de l'Agence Alter consacré à l'Europe sera en ligne sur le site d'Alter Echos : http://www.alterechos.be/ à partir du 24 novembre 2005</p> | <p>25€ par personne - 10€ pour les chômeurs et les étudiants (lunch sandwiches et farde de documentation compris)</p> |

Vos remarques, suggestions, **articles** et annonces diverses sont les **bienvenus**.

Ainsi, nous serons en mesure de faire de ce mensuel un outil utile, pratique et agréable.

Attention : les documents pour la prochaine édition de " **L'insertion** " doivent nous parvenir, par e-mail si possible à <mailto:hoffstadt@febisp.be>, avant le **21 novembre 2005**.